

DELIBERATION

Séance du Conseil Municipal du 12 février 2024

Élus :	29	L'an deux mille vingt-quatre, le douze février , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le cinq février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	22	
Absents :	2	
Pouvoirs :	5	
Votants :	27	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, COMBALUZIER, PROIA, LOPEZ, SAUVAGE, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		MM. CRASSARD, GUILLET.
Excusés ayant laissé procurations :		M. BORG à Mme GACEM, M. BELLABES à M. PROIA, Mme FRECHOSO à Mme LO CURTO, Mme KADRI à M. COMBIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

Délibération n° 12_02_009_1A1

OBJET : Vœu en soutien aux agriculteurs

Ce début d'année est marqué par la colère du monde de l'agriculture, déterminé à faire entendre sa voix sur une situation qui condamne les agriculteurs à subir un modèle devenu inadapté aux défis sociaux et écologiques de notre époque.

En effet, la souffrance exprimée à travers tout le pays est le fruit de nombreuses années de dérégulation, de marges abusives pratiquées par la grande distribution, l'industrie de la transformation, ou encore d'une concurrence déloyale au sein même de l'Union européenne.

Un contexte qui démontre à quel point l'agriculture ne peut prospérer sur un paradigme libéral qui essore les petits producteurs et laisse libre cours à la spéculation et la financiarisation des ressources vitales.

Il est nécessaire de mettre un terme à cette logique et de rappeler que les agriculteurs sont les garants de notre souveraineté alimentaire, les premiers maillons de l'excellence culinaire française et les artisans de notre indépendance.

Nous ne pouvons que les soutenir dans leur mobilisation qui consiste à défendre leurs droits à nourrir, mais aussi à préserver la qualité de nos produits. Il est essentiel de garantir aux agriculteurs, comme à toute activité professionnelle, que le travail paye, et que leurs revenus soient enfin à la hauteur de leurs investissements humains et leur passion pour la terre.

Les agriculteurs sont les premières victimes d'un système aliénant depuis 70 ans. Les réformes doivent donc être systémiques et profondes, pour que l'émancipation de nos paysans soit concomitante à l'impérieuse transition écologique.

On ne saurait opposer celle-ci à la production agricole. Ainsi, il est impératif de concilier la réduction des pesticides, l'implantation de haies, le maintien des jachères et des zones humides, à un accompagnement du monde agricole par une réorientation radicale de la Politique Agricole Commune.

La transition vers une agriculture soutenable, en contradiction avec les accords successifs de libre-échange, doit faire l'objet d'une intervention des pouvoirs publics sur le plan fiscal avec un traitement adapté aux difficultés des agriculteurs, et une simplification administrative par guichets uniques ou localisation des interlocuteurs institutionnels, pour les épauler dans la nécessaire application des normes sanitaires protégeant la population.

Nous réaffirmons donc par ce vœu, notre pleine solidarité envers les agriculteurs et exigeons une réaction du Gouvernement pour la refonte du système agricole français dans sa globalité, pour permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail, dans le respect des exigences environnementales actuelles.

Le Conseil Municipal de Chasse-sur-Rhône,

Vu les articles L 2121-29 et L 2541-16 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'attachement des élus chassères à une agriculture soutenable, de qualité et rémunératrice de nos producteurs,

Après en avoir débattu, à l'unanimité des présents :

- **INVITE** les autorités compétentes :

- à initier une réforme sociale et fiscale de grande ampleur pour assurer un meilleur accompagnement de tous les agriculteurs ;
- à préserver le modèle agricole français contre la concurrence européenne et internationale déloyale ;
- à agir de manière active pour garantir un revenu et des conditions de travail décentes aux agriculteurs.

Une copie de ce vœu sera transmise à Monsieur le Premier Ministre, au Ministre de l'Agriculture, aux Députés ainsi qu'aux Sénateurs de l'Isère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 28 février 2024.

Le Maire,
Christophe BOUVIER




Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 29 février 2024.